



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS NEGOCIATION PREALABLE**

### **Références :**

*Décret n°2008-1246 du 1<sup>er</sup> septembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L.133-2 et L.133-11 du code de l'éducation*

### **Organisation syndicale à l'origine de la demande de la négociation préalable :**

FSU-SNUipp de l'Ain

### **Date du courrier invitant à la négociation préalable :**

Mail du 28 novembre 2023 – 16h52

### **Date / heure / lieu de la négociation :**

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 15h à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain – Salle Samuel Paty

### **Participants :**

#### **Représentants de l'organisation syndicale représentative concernée :**

- Madame Émilie Assié-Leininger
- Monsieur Pierre Devesa
- Madame Pauline Poizat
- Madame Maxellende Scalbert

#### **Représentants de l'administration :**

- Monsieur François Mullett, secrétaire général
- Madame Véronique Schmitt, IEN-ADASEN

## **Motifs invoqués par les organisations syndicales dans leur intention de déposer un préavis de grève :**

### **Conditions de travail**

Tous les agent-es de l'éducation nationale subissent une évolution de leur métier et des conditions de travail dégradées. Le nombre de renoncement au concours, de démissions et de demandes de rupture conventionnelle augmentent de manière significative. Les enquêtes nationales successives montrent un climat détérioré. Ces métiers ne sont plus attractifs. Ecole inclusive sans moyens, dégradation des relations au travail, manque de personnels, injonctions ministérielles, vétusté du bâti scolaire, augmentation du temps effectif de travail... les signalements inscrits dans les registres SST, les signalements DGI augmentent significativement sans que l'institution n'apporte de réponse à la hauteur des difficultés rencontrées par les élèves comme par les personnels. Les équipes, sans formation spécifique, sont laissées seules pour trouver des solutions.

La FSU-SNUipp 01 exige des décisions urgentes :

- Pour des moyens supplémentaires permettant de travailler dans des conditions sereines (effectifs / RASED / Remplaçant-es ...)
- Contre les restrictions des droits des personnels (mobilité grippée, temps partiels restreints / formation / remboursement de frais ...) et des droits syndicaux (participation aux stages, RIS sur temps de travail ...)
- Pour une hiérarchie en soutien et qui protège les équipes
- Pour l'amélioration des conditions de travail des AESH
- Contre la perte de sens du métier d'enseignant-es, avec la fin des injonctions contradictoires, des tâches chronophages et des réunions hors temps de travail qui débordent des 108h.

### **- Inclusion des élèves en situation de handicap**

Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens suffisants. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'enseignement pour tous les élèves comme les conditions de travail des enseignant-es et des AESH. Les équipes se retrouvent seules et sans formation pour gérer comme elles le peuvent l'inclusion des élèves en situation de handicap.

La FSU-SNUipp 01 demande :

- Une augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés
- Une formation continue de qualité sur le handicap pour tous les personnels
- L'augmentation du nombre d'enseignant-es spécialisé.es, PsyEN, infirmières et médecins scolaires, enseignant-es référent-es, enseignant-es surnuméraires.

### **- Dialogue social départemental**

Depuis quelques années, le dialogue social entre la DSDEN de l'Ain et les délégué-es du personnel se dégrade, du fait notamment de l'application de la loi de "transformation" de la fonction publique. Pourtant, si les sujets de gestion collective ont été retirés des attributions des CAPD, rien n'interdit les échanges à ce sujet.

La FSU-SNUipp demande que la communication de tous les documents nécessaires au travail des représentant-es des personnels et la réunion de groupes de travail soient facilitées, afin d'améliorer le fonctionnement du service public d'éducation, comme le respect des droits des agent-es, dans le respect des prérogatives de chacune et chacun.

## Conclusions de la négociation :

- Nature des informations et des réponses apportées par l'autorité administrative saisie :

L'administration prend acte des revendications présentées par la FSU-SNUipp dans sa saisine du 28 novembre 2023, et souligne qu'une majorité de celles-ci relèvent d'une dimension excédant le cadre départemental. L'alerte sociale s'inscrit d'ailleurs dans un cadre national.

S'agissant du dialogue social départemental, l'administration rappelle qu'elle organise régulièrement des séquences d'échange avec les représentants des personnels, soit à la demande des organisations syndicales, soit sur son initiative. Ces séquences d'échange ne sont pas exigées par les textes. Elle s'attache par ailleurs à transmettre des informations et données de nature à faciliter les travaux des représentants des personnels, et se tient à l'écoute lorsque des recommandations d'amélioration sont formulées et peuvent être assumées.

- Positions finales des parties à la négociation :

Les représentants de la FSU-SNUipp revendiquent la création de 75 emplois de titulaires remplaçants dans le département de l'Ain, de 33 postes d'enseignants spécialisés (dominante rééducative), d'équipes RASED complètes. S'agissant de l'affectation des lauréats du concours de PE, demande de revoir les modalités d'affectation des listes principales et complémentaires.

Les représentants de la FSU-SNUipp souhaitent la suppression des évaluations d'école. Ils regrettent la multiplication des priorités et injonctions ministérielles. Ils souhaitent le retrait du Pacte.

Ils demandent que les AESH disposent d'un statut de fonctionnaire de catégorie B qui permette de vivre de leur travail. S'agissant des notifications d'accompagnement, ils demandent une école inclusive prenant en compte les besoins et affectant les moyens en conséquence.

La FSU-SNUipp demande que des groupes ou temps de travail puissent être réunis avec davantage de fréquence afin d'échanger avec l'administration sur des thématiques de gestion des personnels. Par ailleurs, elle souhaite la communication des barèmes de gestion qui permettent d'expliquer les décisions.

L'administration s'engage à adresser au recteur le texte de la FSU-SNUipp précisant les revendications de son alerte sociale, ainsi que le relevé de conclusions afférent, dès signature de celui-ci.

- Points d'accord et de désaccord éventuels constatés au cours de la négociation :

Sans objet

Observations :

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique,  
des services de l'éducation nationale de l'Ain  
Marilyne Rémer  
**Signé**

Pour la FSU-SNUipp  
Emilie Assié-Leininger :  
**signé**